Département de la Manche Arrondissement de Saint-Lô Syndicat mixte du Point Fort Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY



Extrait du Registre des Délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort

SEANCE DU 23 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois juin à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation: 16 juin 2023

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents:		
CA Saint-Lô Agglo: M. Claude JAVALET, M. Éric FOLLAIN, M. Jacques	X	x
CLAIRAUX, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS,		
Mme Evelyne MASSICOT, Mme Nicole GODARD, Mme Morgane BUISSON, M.		
Patrick SIMON, Mme Sylvie LEBLOND, M. Jérôme VIRLOUVET.		
CC Villedieu Intercom: M. Michel LHULLIER, M. Jean LE BEHOT, M. Charly	Х	Х
VARIN		
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, Mme Aurélie GIGAN		Х
M. Rémi BELLAIL (suppléant M. Hubert GUILLOTTE)		
CC Côte Ouest Centre Manche :		
CC Baie du Cotentin : Mme Chantal LELAVECHEF, Mme Marie-Agnès HEROUT	Х	Х
Pouvoirs : M. Jean-Yves LETESSIER a donné pouvoir à M. Jérôme VIRLOUVET (Saint-Lô Agglo) ; Mme Virginie		
METRAL a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN (Saint-Lô Agglo) ; M. Antoine AUBRY donne pouvoir à Mme		
Marie-Agnès HEROUT ; Valentin GOETHALS donne pouvoir à Laurent PIEN (Saint-Lô Agglo)		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, M. Michel LEBLANC, Mme Valérie MILLOT, Mme Céline LAUTOUR (CC Baie		
du Cotentin); M. Denis LECLUZE, M. Loïc RENIMEL, M. Philippe BRIARD, Mme Lydie BROTIN (CA Saint-Lô		
Agglo); M. Samuel PACEY, M. Pascal RENOUF, M. Nicolas GUILLAUME (CC Villedieu Intercom); M.		
Christophe GILLES, M. Damien PILLON, M. Loïck ALMIN (CC Côte Ouest Centre Manche).		
Nb de délégués en exercice : 38	32	
Nb de délégués titulaires présents : 19	17	
Nb de délégués suppléants présents : 1		
Nb de pouvoirs : 4	4	
Nb de votants : 24	21	

Mme Morgane BUISSON a été désignée secrétaire de séance.

DEL-2023-40 : COMPETENCE DECHETERIES - Convention type entre l'écoorganisme agréé ECODDS pour les « outillages du peintre » et le syndicat mixte du Point Fort

Depuis le 23 mars 2022, l'éco-organisme EcoDDS est agréé pour la partie « Outillages du peintre ».

Cette nouvelle filière concerne principalement les pinceaux, rouleaux, couteaux et bacs de peinture. Dans le cadre de la loi AGEC, cette nouvelle filière se déploie dans les points de collecte de distributeurs ainsi que dans les déchèteries.

Le Point Fort Environnement souhaite mettre en place cette filière « outillages du peintre » dans ses 11 déchèteries, en complément de la filière DDS (Déchets Diffus Spécifiques) déjà existante.

Cela nécessite de signer une convention type avec l'éco-organisme EcoDDS.

Cette convention définit les conditions particulières (informations relatives au Point Fort Environnement), les conditions générales (durée, soutiens financiers, collecte et enlèvement, organisation et suivi de la collecte...) et les clauses techniques (gestion de ces déchets, bonnes pratiques en matière de collecte, d'enlèvement, de formation des agents).

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical autorise le Président à signer la convention type avec EcoDDS, concernant « les outillages du peintre », sans réserves ni modifications.

Ainsi délibéré en séance, Le 23 juin 2023

Pour extrait certifié conforme

Président,

Laurent PIEN

La secrétaire de séance,

Morgane BUISSON

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : - 7 JUIL 2023

Mis en ligne le : - 7 JUIL 2023